

COMMUNE DE WICRES

Canton de La Bassée



Programme d'étude

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Août 1997

SOMMAIRE



Processus d'une démarche	2
Territoire communal	4
Carte des paysages	5
Contexte de l'étude	6
Programme de l'étude	9
L'approche globale	10
. les éléments d'identité du village	11
. le développement urbain	12
. les lieux de promenade	14
L'approche sectorielle	15
. Le village	15
. le délaissé routier de la rue de l'église	18
. la terrain de football	19
. la Libande	19
. l'espace de jeux des enfants	20
Bibliographie	21

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

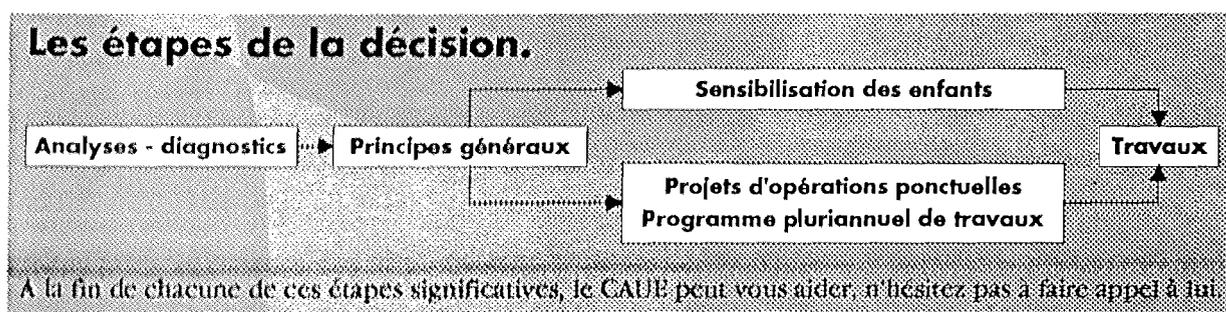
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

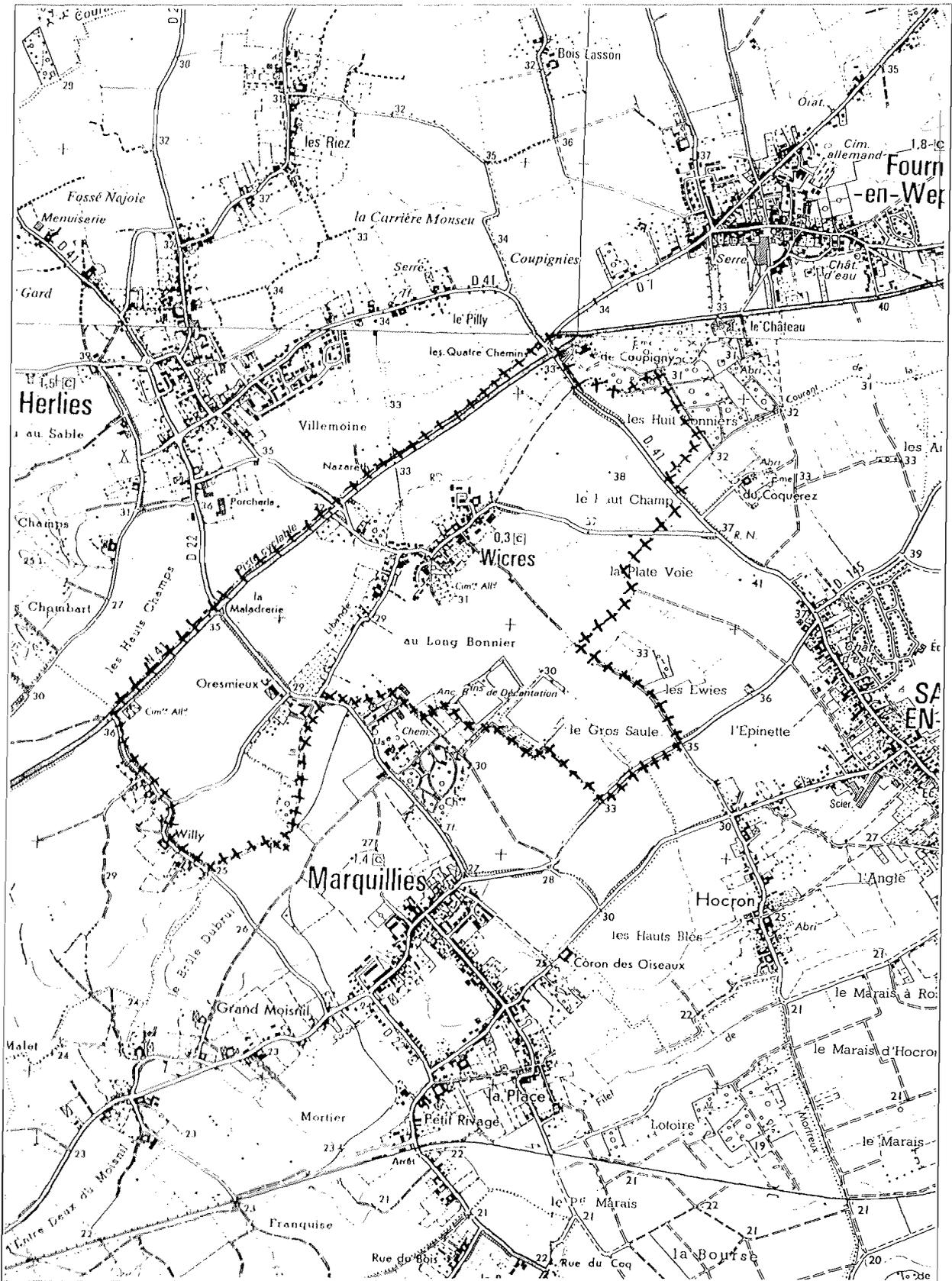
Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.



Territoire communal



d'après carte I.G.N. au 1/25000ème

Contexte de l'étude

Avec moins de 400 habitants, Wicres est une petite Commune de la Communauté Urbaine de Lille.

La ruralité des lieux est révélée par un paysage caractéristique du pays des Weppes "isthme ondulé en belvédère entre la Lys et la Deûle" (cf. étude paysagère C.A.U.E. - Conseil Général). Le territoire à dominante agricole offre ainsi des vues sur un horizon lointain ponctué de-ci de-là de divers éléments verticaux : un village ou un hameau cerné d'une auréole végétale (prairies, arbres, haies), des saules soulignant le tracé d'un fossé, des édifices faisant partie de la tradition et du patrimoine historique (chapelle, calvaire, blockhaus), des parcs ou des bosquets isolés.



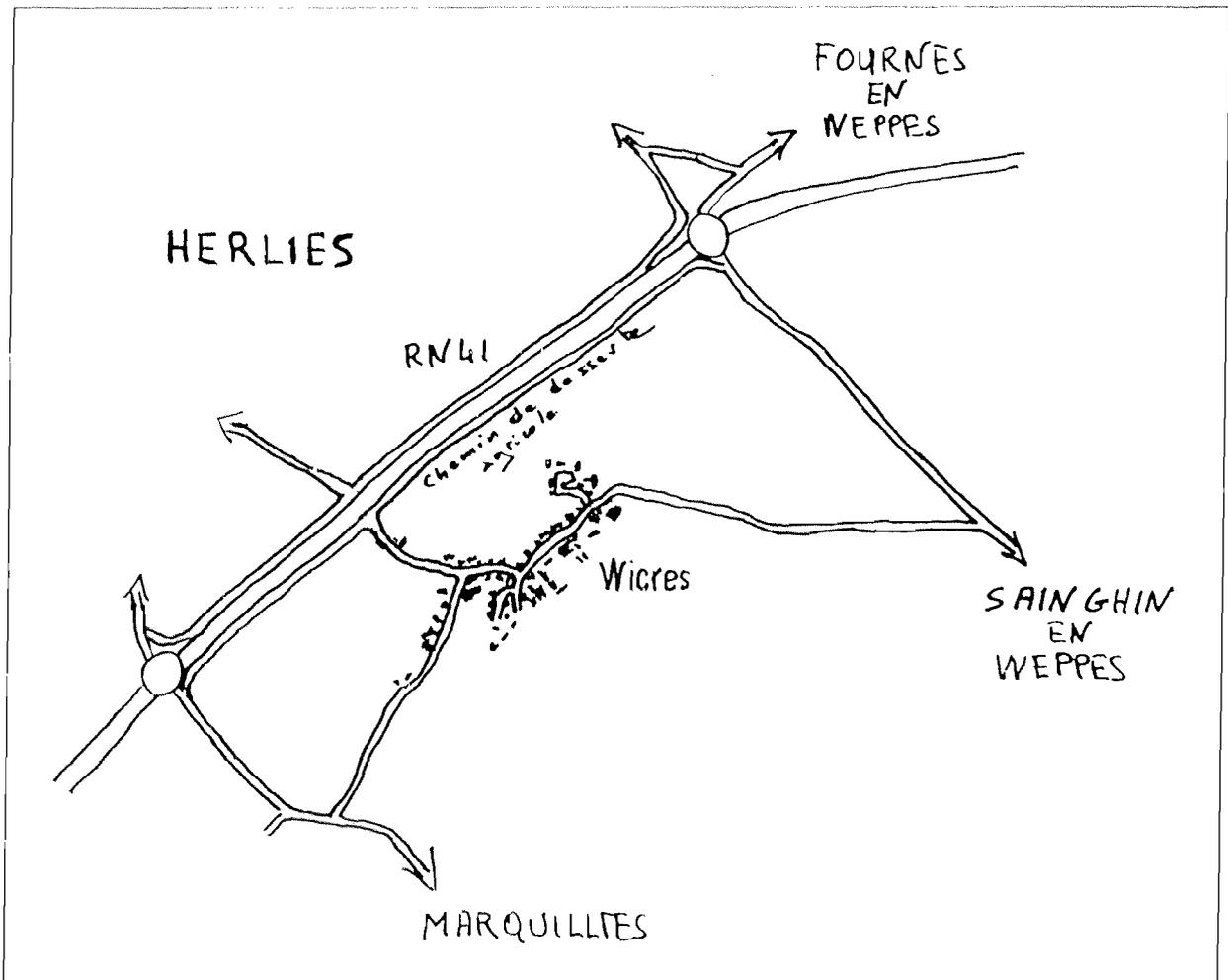
Wicres présente en outre avec la Commune de Marquillies un paysage marqué par une activité agro-industrielle aujourd'hui disparue : la transformation de la betterave en sucre ou en alcool. Ainsi, la cheminée de l'ancienne sucrerie est bien visible autour de la commune de même que ses bassins de décantation qui apportent une touche végétale supplémentaire à ce territoire.



L'activité de distillation de la betterave a laissé, quant à elle, le long de la départementale 22 un très beau bâtiment réaffecté en entrepôt de stockage de pommes de terre. Avec

les deux grosses fermes proches (Oresmieux et du Faulx), il constitue un bel exemple du patrimoine bâti rural.

Bien que relativement bien préservé, ce paysage est soumis à l'influence expansive de l'agglomération lilloise. Ainsi, la Commune est concernée par la modification d'une importante infrastructure routière, la R.N. 41. En coupant la liaison directe entre le centre du village et Herlies, elle rendra notamment plus difficile les échanges entre ces deux communes.



Plus progressif et continu est le développement de l'habitat au sein des villages sous la forme de maisons individuelles ou de lotissements. En plus du bâti traditionnel, La Commune présente deux lotissements des années 70-80. A cet ensemble, on peut ajouter plusieurs maisons individuelles situées le long de voies existantes. Néanmoins, la politique de la municipalité n'est pas d'étendre de façon importante l'urbanisation au sein du village. Cette décision est d'ailleurs confirmée par le S.D.A.U. de l'agglomération lilloise puisque qu'aucune extension en zone urbaine n'y est prévue (ceci ne signifiant pas l'arrêt total de toute nouvelle urbanisation).

Une des grandes qualités de Wicres est vraisemblablement la tranquillité de son village (à part le long de la R.N. 41 !). En effet, la taille réduite de son emprise urbaine ainsi que

l'absence de trafic routier important au niveau de la rue principale lui confèrent une quiétude très appréciée par ses habitants. C'est pourquoi, certains problèmes très présents dans d'autres communes comme la sécurité routière et le stationnement en centre du village ne sont ici pas de mise.

La municipalité n'a pas pour ambition une modification importante des caractéristiques communales. Ses objectifs se basent, en effet, sur le maintien d'un cadre de vie de qualité caractérisé par un environnement et un paysage fortement empreint de ruralité.

De plus, du fait de sa taille modeste, la participation financière de la Commune, que ce soit au niveau de l'investissement ou du fonctionnement, devra obligatoirement être limitée.

Dans ce but et afin d'avoir une vue prospective de son territoire, elle choisira le maître d'oeuvre (paysagiste ou architecte) qui s'avérera le plus apte à lui fournir une stratégie d'aménagement répondant à ces critères.

Programme de l'étude

Le programme se compose de deux parties complémentaires et indissociables :

1/ L'approche globale

Elle permet :

- de circonscrire l'identité du village en révélant ses caractères et d'asseoir une stratégie d'aménagement objectivement replacée par rapport aux enjeux du territoire,
- de traiter les thèmes pertinents du cadre de vie recouvrant l'échelle communale.

2/ L'approche sectorielle

Elle doit être réalisée en relation étroite avec la précédente. Elle expose les principes voire les propositions d'aménagement sur des sites d'enjeu communal particulièrement représentatifs et importants.

L'approche globale

L'approche globale a pour ambition de :

- proposer une stratégie cohérente d'aménagement à l'équipe municipale,
- définir les éléments d'identité de la commune qui serviront de base, de support à toute amélioration du cadre de vie,
- faire ressortir les priorités communales en vue de réaliser un phasage pluriannuel des travaux,
- sensibiliser et conseiller le maître d'ouvrage sur les types de réalisations adaptés au contexte local.

Elle s'appuie sur :

- une prise en compte des données socio-culturelles et économiques de la commune. Cette approche sera aussi bien statique qu'évolutive (vue prospective),
- la connaissance des éléments d'identité, leurs caractéristiques, la localisation des sites,
- la synthèse et la hiérarchisation des éléments de l'analyse dans le but de définir les potentialités, les enjeux communaux en relation directe avec l'échelle intercommunale.

Ce travail devra se présenter sous la forme d'un plan d'amélioration du cadre de vie décrivant la stratégie d'aménagement de la commune en termes d'organisation, d'intentions et de principes.

Sa lisibilité et son assimilation seront d'autant plus grandes que ce document sera pédagogique et abondamment illustré. En particulier, des exemples de réalisations de référence seront demandés pour matérialiser de façon précise les propositions qui seront faites aux élus.

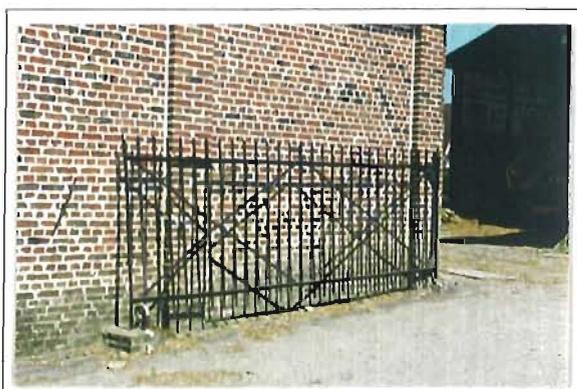
Dans un but de cohérence, il est bien évident que le plan d'aménagement devra prendre en compte les différentes actions déjà engagées sur le territoire communal. Il est également important que le document final soit le reflet des volontés communales en matière d'urbanisme afin qu'il puisse être utilisé au moment de la révision prochaine du P.O.S.

Dès à présent, par rapport aux informations recueillies sur la commune et aux volontés exprimées par l'équipe municipale, trois thèmes semblent être particulièrement importants à traiter :

- les éléments d'identité du village,
- le développement urbain,
- les lieux de promenade.

Les éléments d'identité du village

L'ambiance, l'identité d'un village sont le résultat d'un assemblage complexe de différents éléments naturels, culturels, sociaux, économiques...



Chaque commune est différente car chaque commune a sa propre histoire et recèle des hommes avec des sensibilités et des cultures variées. Ainsi, l'aménagement des espaces publics doit refléter au mieux l'identité ancrée dans chaque village et ne peut être, pour cette raison, identique pour toutes les communes.

Pour les villages situés à proximité de grandes agglomérations tels que Wicres et donc sujets à des modifications rapides de leur patrimoine, il est d'autant plus important de ne pas oublier les bases de leur identité. Cette attention ne signifie pas la préservation à tout prix des éléments existants mais plutôt, de leur enrichissement par des aménagements reflétant la culture villageoise actuelle tout en respectant la logique rurale ancienne.



Ainsi, le maître d'oeuvre devra comprendre et appréhender le patrimoine quotidien de Wicres afin que cet aspect soit bien pris en compte lors de la phase de propositions d'aménagement.

Ce travail se matérialisera par la réalisation d'un cahier de recommandations comprenant l'inventaire des caractéristiques identitaires du village et des propositions d'aménagement sous la forme de principes généraux. Une attention particulière sera portée sur les matériaux, végétaux, mobiliers et l'éclairage.

Le développement urbain

Comme la plupart des communes des Weppes, Wicres connaît une forte pression immobilière. La Commune a toutefois su canaliser son développement urbain en privilégiant, d'une part, les pavillons individuels et, d'autre part, la modération dans la création de nouvelles constructions.

Toutefois, la Commune a besoin de prévoir son développement futur pour assurer la pérennité de sa qualité de vie.

En cela, il convient d'avoir une vue prospective sur divers paramètres tels que :

- le coût de l'urbanisation d'un point de vue direct (réseaux..) ou indirect (équipements publics rendus nécessaires),
- l'impact sur le paysage (silhouette du village par exemple) et l'image communale,
- le fonctionnement et l'intégration des nouveaux secteurs bâtis à la vie de la commune.

Il est également important de prendre en compte l'intérêt du renouvellement de la population qui est notamment nécessaire pour le maintien de l'école et l'animation du village. Pour répondre à cet objectif, il serait donc intéressant pour la Commune de réfléchir à l'opportunité de créer du logement locatif sur son territoire.

De même, après l'adoption du S.D.A.U. (prévue en septembre 97), chaque Commune devra réviser son P.O.S.. Cet aspect sera donc "brûlant" d'ici quelques mois et Wicres désire, dès à présent, profiter de l'intervention d'un professionnel pour engager sa réflexion sur le sujet.

Ainsi, pour répondre aux attentes des élus, le maître d'oeuvre recherchera les secteurs d'urbanisation potentiels répondant de façon pertinente à l'ensemble des paramètres précités. Il proposera également des principes d'aménagement portant sur les thèmes suivants :

- raccordement des voies routières et piétonnes au réseau existant,
- type d'habitat recherché et critères architecturaux,
- aménagements extérieurs (plantations, clôtures, espaces de détente...).

Les lieux de promenade

La campagne de Wicres et ses alentours forment un territoire propice à la promenade. Ils présentent, en effet, plusieurs qualités favorables telles que :

- un paysage rural attractif proche de l'agglomération lilloise et révélé par un projet de ZPPAUP sur les communes de Fournes-en-Weppes et de Beaucamps-Ligny,
- un réseau de chemins important,
- la proximité de sites aux potentialités paysagères et d'accueil de public non négligeables : le talus des Weppes, belvédère donnant sur la plaine de la Lys, le futur parc de la Deûle, vaste espace vert de loisirs de la métropole, la zone de loisirs de Herlies-Illies.

La municipalité a l'intention d'aménager en chemin de promenade la voie communale 101 allant vers Sainghin-en-Weppes. Celle-ci devra donc être obligatoirement rattachée à des sentiers existants sur la commune voisine. Il sera pour cela important de prendre en compte les projets d'impact intercommunal (F.A.C.V. ou autres) concernant aussi bien les linéaires (chemins) que les espaces de détente et de loisirs.

Dans un but de cohérence, la réflexion devra également être menée en lien étroit avec les maîtres d'oeuvre du remembrement engagé à la suite du doublement de la R.N.41.



Diverses informations seront nécessaires pour permettre à la Commune de se définir une démarche opérationnelle de réalisation de boucles de promenades, telles que :

- une analyse foncière des chemins (privés, publics),
- le repérage des partenaires techniques et financiers,
- le recensement des conditions de mise en place d'un réseau de chemins et leurs coûts (achat ou location de terrains, assurances éventuelles, aménagement, signalétique, entretien..),
- une proposition de boucles de promenade et leur hiérarchisation.

L'approche sectorielle

Le village

Avec une circulation routière limitée et une urbanisation rurale où le végétal est bien représenté, le village est sans conteste un lieu de vie très agréable. Cependant, il manque peut-être le "petit plus" qui le rendrait davantage bucolique et donc accueillant.

Cette amélioration du cadre de vie pourrait notamment se faire par un travail accompli, d'une part, sur les espaces publics et, d'autre part, sur certaines limites de propriétés privées.

Il s'agirait, pour cela, de définir, dans un premier temps, une **stratégie d'ensemble de valorisation du village** sur la base de l'approche globale.

Dans un second temps, plusieurs actions pourront être décidées :

En ce qui concerne les propriétés privées, le maître d'oeuvre réalisera un **cahier de recommandations paysagères et architecturales** qui devra sensibiliser les habitants de la Commune à la qualité de leur habitation et jardin. Les thèmes traités seraient, par exemple, :

- les plantations (ligneux, vivaces, annuelles, port, couleur...),
- les matériaux de constructions et la couleur des façades,
- des conseils en réhabilitation de fermes anciennes,
- la construction de nouveaux bâtiments agricoles,
- les clôtures...

Ce document abondamment illustré devra être facilement photocopiable (noir et blanc, recto-verso, format A4 pliable).



Quant aux espaces publics, certains d'entre eux méritent vraisemblablement une attention particulière :

- **l'ensemble mairie, salle paroissiale, église, cimetières, monument aux morts, jardin de la mairie (square, terrain de boules) et placette** constituent les lieux principaux du village. Ces espaces, aménagés récemment, offrent une image sobre et contrastée alliant l'aspect très végétal du cimetière allemand à la minéralité des parvis de la mairie, de l'église et du monument aux morts. Ces espaces de qualité ne demandent donc pas de nouveaux aménagements si ce n'est la création éventuelle d'un espace de jeux pour les enfants au niveau du jardin de la mairie et le traitement de la clôture du cimetière communal.

Toutefois, il paraît intéressant de se reposer la question du parti d'aménagement très minéral de certains lieux publics (parvis, placette). En effet, la présence de végétaux tels que de beaux arbres judicieusement placés, permettrait de relier de façon symbolique l'ensemble de ces espaces au cimetière allemand et au jardin de la mairie très boisés. Ils deviendraient certainement des lieux de rencontre plus conviviaux et, peut-être, moins stricts qu'actuellement,



- **la chapelle de la Claire Fontaine** se situe à l'autre extrémité de la rue du Général Leclerc. Elle est, d'une part, quelque peu masquée par le panneau d'annonce des salles de réception du Colombier et, d'autre part, dévalorisée par sa position rabaissée par rapport à la route et par un pylône plutôt mal placé. C'est pourquoi, la Commune désire, en concertation avec les propriétaires du Colombier, aménager ses abords afin de valoriser cet édifice communal situé en entrée de village. Dans ce cadre, le maître d'oeuvre pourrait mettre à profit les restes d'une ancienne fontaine "aux vertues guérisseuses des yeux", situés sur un des pilastres d'entrée du Colombier,



- **l'école communale et la chapelle** sont deux édifices présentant chacun un certain intérêt architectural. Leur qualité respective n'est toutefois pas optimisée du fait de la présence sur leurs abords d'un mobilier peu approprié au lieu.

Ainsi, l'école est affublée d'une cabine téléphonique et de barrières de sécurité aux qualités banales. Une des solutions pour améliorer ce lieu pourrait être d'agrandir le trottoir dans le but de rendre inutile l'utilisation de barrières. Parallèlement à cela, la cabine pourrait être retirée et remplacée par un téléphone appliqué sur le mur.

La chapelle présente, quant à elle, sur un de ses côtés un arrêt bus qui ne reflète nullement l'identité même de Wicres puisqu'il est présent dans toute l'agglomération lilloise. Sans vouloir à tout prix créer une ligne de mobilier spécifique à la commune, il serait toutefois opportun de réfléchir à un abri dont l'aspect serait plus en rapport avec les caractéristiques rurales de Wicres. Une autre solution plus économique mais moins ambitieuse serait de déplacer cet abri pour l'installer à un endroit moins stratégique d'un point de vue patrimonial et esthétique.

D'autres lieux pourront être regardés de près :

Il s'agit de **l'espace situé à la jonction de la rue du Général Leclerc et de la rue de l'église**. Cette position "à la croisée des chemins" et sa proximité de l'ensemble mairie-église-cimetière pourraient peut-être lui donner une fonction et une image autres que celles d'un parking en enrobé (prolongement de la place, parking planté,...).

Il s'agit aussi d'un **site placé le long de la rue du Général Leclerc**. Il est formé de deux devants de maisons - espaces élargis par rapport aux trottoirs - et d'une ancienne fosse à pulpe ou d'un abreuvoir. Situés au niveau d'une inflexion de la route et proches d'une des entrées de la Commune, ces espaces mériteraient certainement une nouvelle destinée. Aujourd'hui dépréciés (fosse à pulpe abandonnée) et pourtant pouvant présenter une certaine valeur dans la mémoire des gens, ils pour-

raient devenir un lieu de rencontre ou de repos.



Avant de parvenir au stade d'esquisse, il s'agira, dans un premier temps, de vérifier l'opportunité réelle d'aménager ces lieux. C'est à dire, par exemple :

- de confronter ces projets de valorisation avec la stratégie d'amélioration du cadre de vie de l'ensemble du village,
- de diagnostiquer les éléments forts et dévalorisants des lieux,
- de connaître le statut foncier des espaces concernés,
- d'impliquer très tôt les propriétaires privés éventuels dans la discussion.

Le délaissé routier de la rue de l'église

Situé à son entrée, cet espace n'offre pas une image très valorisante de la commune : ancienne route conservée, pylônes électriques, gestion limitée de la végétation.

Résultant d'une modification ancienne de la voirie, ce délaissé sera , de nouveau, concerné par de nouveaux aménagements routiers : ceux du doublement de la R.N. 41.

Toutefois, cet élargissement ne devrait se faire que sur la partie nord de la route ce qui signifierait le maintien de la configuration géométrique du délaissé. La liaison avec Herlicy étant coupée, la Direction Départementale de l'Équipement prévoit néanmoins la création de chemins de desserte agricole qui pourraient amputer en partie le dit espace. Cette décision ne sera prise qu'à la suite des résultats de la concertation de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.



Ainsi, il est opportun d'engager, dès à présent, avec la Commune les premières réflexions pour définir la vocation future du site. Ce travail permettra à la municipalité d'être prête au moment où il faudra négocier avec les différents concepteurs des projets (D.D.E., D.D.A., C.U.D.L.). Du fait du délai de réalisation de la R.N. 41, il n'est pas pertinent d'étudier cet aménagement au stade de l'Avant Projet Sommaire. **Des principes d'aménagement, voire une esquisse seront amplement suffisants.**

Le terrain de football

Situé le long du cours d'eau de la Libande, le terrain de football est un grand espace au milieu des champs dont l'accroche avec le village se fait au niveau d'un des deux lotissements de la commune. Aujourd'hui, il semble intéressant de revoir l'aménagement de ce terrain en prenant notamment en compte :

- l'absence de valorisation des abords de la Libande (d'un point de vue pratique, régler également le problème posé par l'envol des ballons dans le cours d'eau),
- la qualité moyenne des constructions (vestiaires, abri à matériels),
- l'impact important du site sur la silhouette du village observée à partir de la R.N. 41,
- l'absence d'ombre et la faible présence des éléments arborés.

Il sera important de rattacher ce projet au schéma global d'urbanisation de la commune afin de comprendre les différentes connections et relations à créer entre l'habitat (zones U et NA) et cet espace de loisirs.



La Libande

La libande est le principal cours d'eau de la commune. Il draine les eaux de ruissellement (mais aussi les eaux usées) pour les rejeter dans la Deûle. Pas très agréable à l'odeur ou à la vue, il représente toutefois un axe vert puisque ses berges sont régulièrement parsemées d'une végétation variée : saules, aulnes, roseaux, plantes amphibies... Ainsi, la Libande structure le paysage des Weppes en permettant l'installation de ponctuations végétales verticales au sein d'un horizon très cultivé. D'ailleurs, cette caractéristique est un élément fort de l'étude sur les aménagements paysagers de la R.N. 41.



Avec l'amélioration prévisible de la qualité de l'eau due aux progrès de l'assainissement des eaux usées, il devient intéressant, aujourd'hui, de connaître les potentialités réelles de la Libande en terme de paysage et de promenade. **C'est pourquoi, le maître d'oeuvre de l'étude proposera à la municipalité des principes d'aménagements qui lui permettront de se définir une stratégie de restauration du cours d'eau.**

Il n'hésitera pas à prendre en compte les propositions qui seront certainement faites au cours de la procédure de remembrement et notamment, celles relatives à l'environnement.

L'espace de jeux des enfants

Suite à la demande de plusieurs habitants de la commune, les élus désirent installer quelques jeux d'extérieur pour les jeunes enfants. Le lieu d'accueil pressenti est le jardin de la mairie qui serait, pour cette occasion, étendu aux espaces verts du lotissement adjacent. Le choix de cet emplacement n'est, pour l'instant, pas définitif. Ce dernier pourrait donc être remis en cause si l'étude révélait une localisation plus judicieuse (par rapport au schéma d'urbanisation future, la proximité de l'école...).



Ainsi, le maître d'oeuvre proposera plusieurs alternatives aux élus en précisant pour chacune d'entre elles leurs principales qualités. **Ce travail se concrétisera par un Avant Projet Sommaire.**

Bibliographie

Atelier Nord & Quatra'a - 1996 - Aménagement paysager de la R.N.41

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, Conseil Général du Nord - 1993 - Trame verte, politique du paysage, un outil de gestion intégrée du paysage

Guerrier, O., Wojciechowski, C. - 1990 - Etude cadre de vie de la Commune de Sainghin-en-Weppes

Noyon, G. - 1994 - Etude cadre de vie de la Commune de Fournes-en-Weppes

Noyon, G. - 1996 - Communes de Beaucamps-Ligny et de Fournes-en-Weppes. Z.P.P.A.U.P., diagnostic et analyse paysagers, prescriptions et recommandations

Observatoire communautaire de l'environnement, Interfaces, Paysages, Copas - 1994 - Espaces verts de la métropole lilloise. Propositions pour un schéma de développement

Observatoire communautaire de l'environnement, C.R.E.P.I.S. Nature Environnement, Groupe ornithologique Nord - 1992 - Inventaire des espaces naturels sensibles de la métropole lilloise

Office National des Forêts - 1990 - Etude cadre de vie de la Commune de Marquillies

Syndicat mixte pour la révision du schéma directeur de l'arrondissement de Lille, Agence de développement et d'urbanisme de la métropole lilloise - 1996 - Schéma directeur de développement et d'urbanisme de la métropole lilloise

Territoires, Sites & Cités - 1993 - Etude cadre de vie de la Commune de Herlies



Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Fanny Frigout
Ecologue	Ahmed Rebaï
Paysagiste	Jean-Marc Le Moing
Assistant d'étude	Didier Escherich
Secrétariat	Monique Dhoedt

**Ce document a été réalisé par
Vincent Levive Ecologue**